



Rapport annuel d'activités 2012-2013

Présenté à l'Assemblée générale annuelle

13 juin 2013

Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires

Table des matières

Mission de la CTROC	p. 2
Objectifs de la CTROC	p. 3
Mot du Conseil d'administration de la CTROC	p. 4
<u>Comités de travail</u>	
a) Comité de coordination de la campagne « <i>Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire</i> »	p. 5
b) Comité de mobilisation de la CTROC	p. 7
c) Comité États généraux	p. 8
d) Comité de suivi de la convention PSOC	p. 9
e) Comité PPP sociaux	p. 11
f) Comité recherche	p. 11
<u>Vie interne</u>	
a) Conseil d'administration	p. 12
b) Ressources humaines	p. 12
c) Modifications aux règlements généraux	p. 13
<u>Délégations et représentations</u>	
a) RQ-ACA	p. 14
b) Coalition contre la privatisation et la tarification des services publics	p. 15
c) Coalition solidarité santé	p. 15
Liste des membres des comités et des délégations	p. 16
Membres de la CTROC	p. 18

Mission de la CTROC

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires est un lieu d'analyse, d'action sociale et politique, notamment en regard de l'organisation liée au réseau public de la santé et des services sociaux et de ses impacts sur la population et sur les organismes communautaires autonomes. Elle poursuit la mission de regrouper les Regroupements régionaux d'organismes communautaires (TROC/ROC) du Québec afin de favoriser la collaboration, la concertation et l'échange, ceci dans une optique de soutien au développement des organismes communautaires autonomes.

Ses principaux mandats sont de promouvoir un réseau de santé et de services sociaux public, universel, accessible et gratuit, de représenter les membres des TROC du Québec auprès de la population et des instances gouvernementales, de soutenir le développement des organismes communautaires autonomes et de faire connaître la nécessité de balises nationales au soutien et à la reconnaissance de tous les organismes communautaires autonomes.

CTROC - Plate-forme de revendications (2003)

Objectifs de la CTROC

1. Développer la solidarité interrégionale et le sentiment d'appartenance;
2. Travailler dans un climat d'ouverture, de respect, de tolérance, de franchise et favoriser l'expression libre de toutes les opinions;
3. Obtenir, au niveau provincial, la reconnaissance de la Coalition comme interlocutrice et représentante incontournable des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux ;
4. Partager une vision commune des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et se définir comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé :
 - dans les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, et pour la justice sociale et l'égalité, ainsi que pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie, et ce, dans une optique d'adaptation constante aux besoins pressentis dans la communauté;
 - dans les actions et les luttes sociales et politiques visant la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
 - dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile;
5. Situer les enjeux politiques vers l'atteinte d'une justice sociale, d'une société démocratique, égalitaire et équitable;
6. Défendre et promouvoir la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;
7. Faire reconnaître l'apport des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
8. Assurer une présence dans les lieux stratégiques nationaux;
9. Défendre les valeurs et les principes fondamentaux sur lesquels est fondé notre système de santé et de services sociaux, à savoir : le caractère public, l'universalité, la gratuité, l'intégralité et l'accessibilité;
10. Établir des liens de solidarité et des alliances avec les organisations qui mettent de l'avant des valeurs, des principes et des revendications similaires.

CTROC - Énoncé de principes (2003)

Mot du conseil d'administration

L'année 2012-2013 va demeurer une année étonnante pour notre mouvement et particulièrement pour notre Coalition. Au sortir du « printemps érable », devant l'arrivée d'un gouvernement minoritaire, nous avons travaillé fort pour mettre de l'avant nos revendications historiques. Notre campagne de mobilisation, portant sur la consolidation du financement à la mission des organismes communautaires, est renforcée par notre alliance récente avec nos alliés de la *Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles* (TRPOCB). Depuis un an, nous réalisons une campagne sans précédent, dont le point d'orgue aura été l'adoption d'une motion unanime de l'Assemblée nationale et l'évolution rapide des travaux conjoints avec le MSSS sur l'équité du financement entre les organismes d'action communautaire autonome québécois.

Forte de ses succès, notre coalition a aussi, à d'autres égards, connu des difficultés. Stéphane Lessard, notre coordonnateur à la vie associative, s'est engagé définitivement dans l'arène politique (sa vocation) en laissant la CTROC derrière lui. Sa contribution doit être soulignée ici : M. Lessard a sans doute été la permanence de la CTROC qui démontra la plus grande résilience, une grande force morale et un sens de l'analyse politique, des qualités précieuses pour ce poste. Sans sa contribution, il aurait été difficile de traverser les embâcles qui nous attendaient avec le projet de convention PSOC. Le C.A. tient officiellement à souligner son exceptionnelle contribution à notre mouvement.

À ce jour, la CTROC compte 15 membres et une permanence par intérim. Afin de donner suite à notre démarche "Quelle coalition voulons-nous ?", qui visait entre autre à mieux faire vivre notre vie associative, la décision a été prise de profiter de l'opportunité du départ du coordonnateur pour continuer la réflexion sur le partage des tâches à la coalition. Les membres du C.A. proposent donc de continuer à réfléchir au rôle de la permanence et au soutien à donner aux membres, et ce pour continuer de nous redéfinir et de nous renforcer.

Il faut voir que plusieurs questions débordent notre simple structure. Le projet d'États généraux que nous avons aussi mis en branle cette année en témoigne. Le mouvement communautaire doit se donner du temps de réflexion, d'introspection, pour mieux repartir dans l'action. Devant des horizons remplis de défis, nous devons nous renouveler collectivement sans oublier nos traditions. Nous misons donc sur l'intelligence de nos membres, toujours fortement impliqués dans leur coalition, pour nous engager avec confiance et décider ce que seront les priorités de notre mouvement pour les années à venir.

Julie Martin et Sébastien Rivard, vos porte-paroles, pour le conseil d'administration de la CTROC

Comités de travail

a) Comité de coordination de la campagne de mobilisation « *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* »

Le comité de coordination de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* a été très actif depuis un an. En plus de la coordination des actions nationales et des communications (matériel de promotion, site web et facebook, bulletins de mobilisation aux membres, etc.), le comité de coordination a supervisé la campagne de pétitions et la mise en valeur des multiples actions régionales qui ont eu lieu. Le comité de coordination a aussi entrepris des travaux avec le MSSS et le cabinet de la ministre Hivon sur les besoins financiers des organismes et l'établissement de recommandations d'ici septembre 2013.

La délégation de la CTROC au comité de coordination a changée en janvier dernier, avec le départ de Stéphane Lessard et l'arrivée d'Hugo Valiquette (TROCL). Nous avons aussi embauché une chargée de projet, Julie Nicolas, qui a analysé l'ensemble des cadres de financement des TROC et des regroupements provinciaux. Nous essayons de dégager une position commune qui établirait le montant des seuils planchers nationaux et les variables à utiliser pour les moduler (voir détails plus bas).

Le comité de coordination supervise également un nouveau comité d'organisation d'une manifestation nationale prévue pour le 24 octobre 2013 à Québec. Ce comité est formé de représentant-e-s des TROC (Nord-du-Québec, Lanaudière, Montréal) et de regroupements provinciaux (TRPOCB, ROCAJQ, FAFMRQ). Le comité de coordination s'occupe finalement de la campagne de financement de la campagne nationale pour 2013-2014. Les regroupements et les TROC sont sollicités pour y contribuer, mais aussi les organismes communautaires.

Volet mobilisation

1-Campagne de pétitions et motion unanime à l'Assemblée nationale

Le comité de coordination a supervisé une vaste campagne nationale de pétitions d'appui aux revendications du mouvement communautaire en santé et services sociaux, campagne qui a connu un grand succès. À ce jour plus de 55 000 personnes ont signé la pétition et les dépôts de ces pétitions par les députés à l'Assemblée nationale se poursuivent. Il faut souligner le travail exceptionnel de toutes les TROC qui ont fait signer les pétitions et rencontré leurs élu-e-s. La pression exercée a porté fruits et a permis l'adoption d'une motion unanime à l'Assemblée nationale le 14 mai dernier. Cette motion a été adoptée par tous les partis politiques, incluant le PQ, ce qui nous aidera à mettre de la pression pour la réalisation des engagements dans le prochain budget.

Motion adoptée à l'unanimité : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux.

Que l'Assemblée nationale souligne l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec »

Cette campagne sera aussi utile dans l'éventualité d'un changement de gouvernement car des contacts ont été établis avec les porte-paroles de toutes les formations politiques.

2-Mobilisation nationale

Un des enjeux auquel nous avons dû faire face cette année est la difficulté d'arrimer certaines de nos actions. L'échec de la mobilisation du 24 janvier a eu des impacts négatifs sur la confiance envers le comité de coordination de campagne. Rappelons cependant que l'annulation du 24 janvier est survenue après le retrait de la participation de plusieurs régions et l'annonce d'une nouvelle mobilisation à Drummondville le 9 février. La manifestation à Drummondville a été un succès. Plusieurs régions ont décidé d'y participer. Cette mobilisation a eu un bon impact dans l'établissement de notre rapport de force collectif.

Par contre, la manifestation de Joliette, en avril, a amené de nouvelles tensions. En effet, les régions de la Montérégie et du Centre-du-Québec-Mauricie ont décidé d'établir une nouvelle stratégie de revendication (marges de manœuvres des Agences régionales pour cette année) et ont appelé les autres régions à les rejoindre. Le comité de coordination de la campagne a souligné la pertinence de l'action, mais n'a pas déployé d'efforts pour y participer. Les deux TROC organisatrices de cette manifestation ont démontré leur déception face à cette situation et ont même adressé une demande à la CTROC, exigeant le retrait d'un délégué.

Pour l'année qui vient, le défi sera de maintenir la mobilisation unitaire de toutes les régions autour d'un plan d'action commun. La cohésion est un élément clé du succès de la campagne. L'importante manifestation nationale prévue pour le 24 octobre 2013 à Québec demandera des efforts en ce sens.

3-Financement de la campagne

Le financement de la campagne de mobilisation nationale 2012-2013 n'a pas donné les résultats escomptés. À la fin de notre échéance pour l'an un de la campagne, nous avons récolté 27 000\$ pour des prévisions budgétaires établies à 200 000\$. Nous avons constaté que la contribution des TROC et des regroupements sectoriels a été inégale.

Pour la campagne 2013-2014, nous avons établi à 140 000\$ les besoins pour financer l'ensemble des actions, incluant l'action du 24 octobre qui prendra la plus grosse part du montant. Lors de sa dernière rencontre nationale, la CTROC a adopté une résolution engageant chaque TROC à

investir 1% de son budget PSOC dans la campagne. Les regroupements provinciaux ont aussi pris cet engagement. L'enjeu sera donc de solliciter à nouveau la contribution des organismes. Un budget des dépenses sera soumis avec l'appel de contribution, ce qui avait été demandé l'an dernier.

Volet représentation au MSSS et négociations

4-Travaux au MSSS et revendications financières

La campagne de mobilisation a permis la création d'un groupe de travail avec les représentant-e-s du MSSS concernant les revendications financières de notre mouvement. Actuellement, le comité de coordination élabore une position de négociation et des recommandations à déposer à ce groupe de travail sur les seuils planchers nationaux et sur les problèmes d'équité. Un des principaux enjeux est la définition de seuils planchers et l'établissement de critères permettant d'établir le manque à gagner pour atteindre une équité entre les organismes des différentes régions et secteurs. Un autre enjeu sera de voir si l'ensemble des TROC et des regroupements se rejoignent sur une méthodologie commune pour le calcul des seuils planchers, et ce pour les 3000 organismes.

Nous tenons à souligner qu'il semble y avoir de l'ouverture du côté gouvernemental pour établir des balises nationales, mais la rencontre du 26 juin 2013 sera cruciale pour voir jusqu'où le MSSS sera prêt à aller. Même si le MSSS reconnaît les iniquités historiques, il faut des bases de comparaison communes pour rétablir l'équité et il y a là un grand défi. Comme mouvement, nous devons donc maintenant nous positionner sur :

- Les seuils planchers nationaux et l'équité.*
- Le programme national PSOC (son existence depuis 1973, sans réforme majeure).*
- Le plan d'équité et la régionalisation.*
- La place des priorités ministérielles et des programmes-clientèles.*

b) Comité de mobilisation CTROC

La CTROC a fait plus que sa part dans la campagne de mobilisation pour le rehaussement financier des OCASSS. Nos actions s'imbriquent avec les actions conjointes des deux grands regroupements réalisées dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire ». Que ce soit pour l'organisation des rencontres avec les députés de tout le Québec, pour la mise en place de différentes actions régionales, pour les contributions sur le site de la campagne, sur Facebook ou autres, les membres de la CTROC sont demeurés actifs chacun à leur manière. Sans faire une compilation des actions menées dans chaque région, nous tenons à souligner l'apport de ses nombreux regroupements régionaux et de leurs membres qui s'activent en visitant, par exemple, les conseils d'administration des Agences de santé. Ces actions de sensibilisation et de revendication, qui se déroulent de façon constante partout au Québec, ont une

grande importance pour soutenir la campagne de mobilisation en cours. Retenons donc l'importance du comité de mobilisation de la CTROC, qui a pour mandat de créer des liens entre les régions et de supporter ces dernières dans leurs besoins, en regard des actions régionales à réaliser dans le cadre de la mobilisation.

c) Comité «États généraux

Le comité États généraux, composé de sept représentant-e-s régionaux et d'une ressource humaine à temps partiel, a lui aussi été très actif cette année. Il a tenu de nombreuses réunions, dont quatre à Montréal.

Rappel des objectifs de la démarche États généraux:

- Permettre une réflexion collective sur la situation des organismes communautaires du Québec
- Supporter l'analyse et la prise de décisions collectives, au sein des organismes communautaires
- Consolider la connaissance de la *Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire*
- Donner de la visibilité à l'action communautaire autonome

La démarche permettra aussi de faire des liens avec l'étude de l'IRIS¹, de la faire connaître, de même que les enjeux qu'elle soulève (par exemple, la nature du financement qui influence nos pratiques)

Activités réalisées entre avril 2012 et mars 2013

- Déterminer le fonctionnement de la démarche, établir un échéancier
- Conception du document de consultation **Cahier de participation**, avec l'aide de groupes test pour en améliorer le contenu. Un contrat a été accordé à une graphiste pour la réalisation finale.
- Conception d'une **vidéo de promotion** du projet.
- Conception d'un **budget**, recherche et demandes de financement et commandites (SACAIS, MSSS, syndicats, etc.), demande de soumissions, gestion des contrats.
- Conception des outils de compilation pour les réponses des organismes participants
- Préparer les listes partenaires et documents de présentation de projet
- Faire les invitations de partenariats aux regroupements suivants : RQ-ACA, TRPOCB, TROC-CQM
- Produire le document *Rôle des Troc-Roc* dans la démarche, consulter et supporter les TROC-ROC pour l'organisation des consultations régionales

¹ Mai 2013, Rapport de recherche, Les organismes communautaires au Québec, Financement et évolution des pratiques, Julie Depelteau, chercheure-associée, Francis Fortier, chercheur, Guillaume Hébert, chercheur

Enjeux pour 2013

- Implication de toutes les régions, atteindre un bon taux de participation;
- faire la promotion du projet et assurer sa visibilité;
- supporter le déroulement des rencontres régionales
- Favoriser les partenariats communautaires, financiers, institutionnels
- Réaliser une recherche de financement active et mettre en place un comité logistique élargi

d) Comité de suivi de la convention PSOC

La dernière rencontre du comité a eu lieu le 29 avril 2013. La prochaine est prévue pour novembre 2013.

Voici les principaux points abordés en avril :

- 1- Retour sur le mandat du comité
- 2- Fonctionnement et processus à convenir pour mise en commun de problématiques
- 3- Addenda à la convention
- 4- Guide d'interprétation de la convention

1- Retour sur le mandat

Le mandat du comité de suivi de l'application de la convention PSOC a été revu en fonction des commentaires émis lors de la dernière rencontre. On se souviendra que la délégation communautaire souhaitait que le comité ait un pouvoir de recommandation réel à plusieurs niveaux (formulaire abrégé, document balisant l'application harmonieuse de la convention, solutions aux différends, etc.), alors que le MSSS semblait utiliser le comité pour réaliser une consultation des instances communautaires, sans plus. Il y a donc eu une recherche de consensus.

Le mandat convenu entre toutes les parties se lit comme suit :

Le mandat du comité est de formuler des recommandations conjointes qui ont un lien direct avec l'application de la convention de soutien financier. Ces recommandations doivent avoir pour objectif de soutenir une application harmonisée de la convention de soutien financier, ainsi que le respect de l'ensemble des articles qu'elle contient, par tous les interlocuteurs et toutes les organisations concernés, soit le MSSS, les agences de santé et de services sociaux, les regroupements d'organismes communautaires et les organismes communautaires en santé et services sociaux.

Pour se faire, les membres du comité mettront en commun les constats, les problématiques, les analyses et les demandes que formulent les organisations concernées par la convention afin d'en dégager des recommandations conjointes, de régler les problèmes et de contribuer à bonifier la convention 2015-2018. Les situations qui ne pourront être acheminées à titre de recommandations conjointes du Comité de suivi de la convention demeureront des constats formulés par le MSSS, les agences ou le milieu communautaire. Ces constats seront consignés aux comptes rendus des rencontres et les membres du comité pourront utiliser les moyens

actuellement disponibles pour agir, au besoin, sur ces constats. Les recommandations devront avoir un lien avec les documents suivants :

1. La Convention de soutien financier 2012-2015;
2. Le document qui balise l'application de la convention pour les agences et le MSSS;
3. Le formulaire abrégé 2013-2014 et 2014-2015;
4. Le formulaire long pour l'an 1 de la prochaine convention 2015-2018;
5. La Convention de soutien financier 2015-2108.

2- Fonctionnement et processus à convenir pour mise en commun de problématiques

1. La recherche du consensus est privilégiée.
2. Le comité est sous la responsabilité du MSSS qui organise et prépare les rencontres.
3. Le comité se réunit deux fois par an ou davantage si les circonstances l'exigent ou à la demande de l'une des deux parties.
4. Si une personne nommée n'est plus en mesure de jouer son rôle au sein du comité, son remplacement doit être assuré et le MSSS doit en être informé officiellement.
5. La fin des travaux de ce comité doit coïncider avec la production des documents permettant la révision de la convention pour 2015-2018 et de la disponibilité de la nouvelle version de la convention.
6. Le comité peut faire appel à une ressource externe au besoin à titre d'experte, pour éclairer les membres du comité sur une question particulière et leur permettre, par la suite, de prendre une décision.

Voilà le processus pour mettre en commun les éléments soulevés de part et d'autres :

- annoncer avant la prochaine rencontre du comité la situation en la documentant le plus possible
- déterminer des rencontres statutaires : une à la fin octobre ou début novembre et l'autre en avril
- faire circuler l'information dans un délai raisonnable de part et d'autre

3- Addenda à la convention

Un addenda sera ajouté à la convention d'un organisme qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- L'organisme communautaire est transféré au ministère de la Santé et des Services sociaux (Ministère) par un autre Ministère ou un organisme gouvernemental, à partir de l'année 2013-2014;
- L'organisme communautaire n'a pas reçu de soutien financier en appui à la mission globale en 2012-2013 et recevra un soutien financier en appui à la mission globale pour l'année 2013-2014 et ce, dès avril 2013;
- L'organisme communautaire a reçu un financement en soutien à la mission globale en 2012-2013 de l'Agence ou du Ministère, mais n'a pas reçu quatre versements ou ce financement est différent de celui qu'il recevra en 2013-2014, sans égard à l'indexation.

4- Guide d'interprétation de la convention

Un premier document de travail nous a été déposé. Les délégués de la CTROC et de la Table n'ont pas eu le temps d'en faire une analyse commune mais ils ont partagé leurs commentaires séance tenante et le MSSS va en tenir compte pour le prochain document modifié. Il y a aura une rencontre des répondants PSOC en octobre et la CTROC va recevoir le document modifié avant la prochaine rencontre du comité. Nous l'acheminons à tous les membres de la CTROC aussitôt que nous aurons un document final en main.

Plusieurs sections sont à clarifier et à simplifier, particulièrement tout ce qui découle des normes comptables et des situations particulières liées à des fermetures, des poursuites judiciaires et des situation liées à la reddition de compte Pour ce qui est de la situation de mise en application en Outaouais et en Abitibi, il semble qu'une lettre ait été transmise à tous les organismes concernés afin de corriger la situation et que les montants ont été versés.

e) Comité PPP Sociaux

Le phénomène des partenariats public philanthropiques (PPP sociaux) est l'objet de nombreuses recherches et réflexions au sein de notre coalition et au sein de tout le mouvement communautaire. Cette année, plusieurs de nos membres ont contribué à diffuser de l'information sur ce sujet et plusieurs ont également participé à un colloque important qui a porté sur ce sujet en janvier dernier. D'ailleurs, notre président, Pierre-Philippe Lefebvre y a offert une présentation qui fut très appréciée.

f) Comité recherche

Cette année, la CTROC a collaboré avec l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) pour la réalisation d'une étude portant sur le financement des organismes communautaires et qui visait notamment à identifier les racines des changements qui ont actuellement cours. À l'heure d'écrire ces lignes, nous pouvons annoncer fièrement la publication de l'étude de l'IRIS qui s'intitule : « *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques* ». Cette étude se penche sur les différents effets de l'évolution des modalités du financement des organismes communautaires au Québec. Pour ce faire, l'introduction de la gouvernance entrepreneuriale au Québec est décrite et les transformations qui y sont liées dans les milieux communautaires sont présentées. À l'aide des résultats d'un sondage probabiliste et des remarques des intervenant.es de ce secteur, l'étude illustre les processus en cours et leurs effets. Une analyse exhaustive des résultats et une promotion de l'étude seront effectuées pour l'année 2013-2014. Cette recherche contribuera de façon importante à faire connaître la réalité actuelle du mouvement communautaire.

Vie interne

a) Conseil d'administration

Le C.A. de la CTROC a travaillé très fort cette année pour veiller à la saine gestion de la coalition, à assurer les suivis dans les divers dossiers en cours, la gestion des ressources humaines, à préparer les rencontres nationales et à assurer les suivis avec les partenaires de la CTROC. Le changement à la coordination a aussi ajouté des tâches au conseil.

B) Les ressources humaines

Tel que mentionné dans le mot du CA qui ouvre ce rapport, notre coordonnateur à la vie associative a quitté la CTROC pendant la dernière année. Concrètement, nos ressources permettent l'emploi d'une permanence à temps complet dans des conditions décentes. Il est également possible d'accompagner le poste de permanence de contractuel(s) ou d'un poste à temps partiel selon les besoins identifiés. D'ailleurs, cette année, deux ressources ont été adjointes à la coordination, soit Gabrielle Pelletier et Patricia Chartier. Celles-ci ont également pris en charge l'avancement du projet États généraux.

Dans les dernières années, les membres de la CTROC ont opté pour que la coordination, ayant habituellement un mandat plus politique, soit remplacée par une coordination à la vie associative. La volonté de renforcer la vie associative avait comme objectif de rendre plus fluide le partage d'information entre les membres et de faire vivre l'esprit coalitif. Malheureusement, le contexte a détourné notre coordonnateur à la vie associative de sa vocation première. Nous voilà donc un peu de retour à la case départ, ayant toujours le sentiment que notre vie associative est une des clefs pour le futur de notre coalition. Le CA de la CTROC constate l'importance de réfléchir à la description de poste de la coordination, à ses responsabilités et ses tâches concrètes, afin que la future ressource puisse mieux jouer son rôle. Voici donc le résumé des réflexions en cours et le point où nous en sommes en cette fin d'année.

Avec l'expertise développée depuis 2003 en termes de conditions de travail, de politique salariale et de ressources humaines, le ROCGÎM a offert sa contribution pour développer une description de poste permettant de répondre aux préoccupations du CA de la CTROC.

Voici les besoins identifiés par la démarche de réflexion :

- Informer et outiller les membres;
- Développer la solidarité interrégionale et le sentiment d'appartenance;
- Offrir au TROC/ROC une mise à niveau de certaines connaissances nécessaires à la compréhension des dossiers et des enjeux, au sein de la CTROC;

- Assurer la transmission et la circulation de l'information, comme le bulletin *CTROC en vrac* et les suivis courriels, qui sont des incontournables;
- Avoir une description de poste qui exclut le volet de représentation politique.

Plusieurs enjeux et difficultés ont rendu cet exercice de description de poste difficile à réaliser, des difficultés qui avaient été identifiées par le plan de communication réalisé pour la CTROC en 2008. En effet, il faut bâtir une description de poste qui identifie sur quelle base le coordonnateur à la vie associative peut agir. Par exemple, nous identifions un besoin de leadership, mais celui-ci doit être partagé. Aussi, la ressource doit renforcer le sentiment d'appartenance, mais sans prendre à sa charge l'axe de travail de la CTROC qui concerne les actions et luttes politiques. Il faut donc déterminer une ligne claire entre ces deux axes, soit la vie associative et les actions et représentations politiques. À plusieurs égards, le modèle coalitif représente un défi pour le renforcement de la vie démocratique et associative de la CTROC.

Pistes de réflexion au sujet de la ressource humaine

- Doit demeurer en lien avec la mission et les objectifs de la CTROC
- Doit s'assurer de faire vivre l'ACA, dont la mission de transformation sociale, au sein de la CTROC
- Doit soutenir le rôle d'éducation populaire de la CTROC, soutenir la communication interne, favoriser la connaissance mutuelle entre les régions et mieux faire vivre la démocratie à l'intérieur de la CTROC.

De leur côté, les membres de la CTROC doivent :

- Avoir le souci de bien distinguer les deux axes de travail de la CTROC, soit la gestion, visibilité, vie associative et démocratique et les actions et luttes politiques.
- Définir qui aura les responsabilités liées aux actions et luttes politiques, dont celles qui reviennent au CA de la CTROC. Par exemple, les actions de l'axe politique assumées par les comités devront être sous la responsabilité du CA.
- Arrimer les éléments en lien avec les rôles et responsabilités du CA aux règlements généraux de la CTROC.

En résumé, un temps de réflexion s'impose donc. Il faudra ajouter à cette démarche une réflexion pour bien identifier les besoins des membres.

C) Modifications aux règlements généraux de la CTROC

Le conseil d'administration et les membres de la CTROC travaillent depuis plus d'un an à la modification des Règlements généraux de la coalition, en lien avec la démarche *Quelle CTROC voulons-nous*. Ce travail se poursuivra au cours de l'année à venir.

Délégations

a) Réseau québécois pour l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Longue année au CA du RQ-ACA. Il y a eu au bas mot 4 rencontres du conseil d'administration, 3 rencontres avec le SACAIS et les hauts fonctionnaires, en plus de notre participation à l'Assemblée générale annuelle du RQ-ACA. La désorganisation constatée au SACAIS et les bourdes de la ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale n'ont rien simplifié du mandat du RQ-ACA. Les principaux dossiers qui méritèrent notre attention sont principalement le *Cadre de référence* en matière d'action communautaire (AC) et d'action communautaire autonome (ACA), ainsi que le prochain plan d'action du gouvernement en matière d'AC et d'ACA. Du côté de la CTROC, notre constat est clair et sans équivoque : le rôle du RQ-ACA doit être renforcé auprès de l'appareil gouvernemental et nous devons tout faire en notre pouvoir pour valoriser sa présence.

Conformément à notre résolution prise lors de la rencontre nationale de janvier 2012, nos représentations portèrent sur la lutte pour le maintien de la place de la défense collective des droits au Québec. Que ce soit par des interventions auprès du SACAIS, ou encore par un suivi des crédits dans le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) nos représentations finiront certainement par trouver échos auprès des hauts fonctionnaires responsables.

Délégation au Groupe d'échange du RQ-ACA sur l'application de la *Politique de reconnaissance et se soutien à l'action communautaire* dans les différents ministères.

Le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, sorti en 2004, est l'outil administratif donnant aux différents ministères les paramètres d'application liés aux trois modes de financement (mission, ententes de service, projets) prévus pour les organismes communautaires. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) est responsable de l'application de politique dans chacun des ministères et le RQ-ACA est son interlocuteur communautaire. Pour bien saisir la réalité et les défis d'application de la politique dans les différents ministères, le RQ-ACA a mis en place un groupe d'échange avec des représentants des organismes en lien avec chacun des ministères. C'est ainsi que la coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides a assumé, pour la CTROC, la représentation des organismes rattachés au Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) à ce comité. Cette année, le gouvernement a entrepris de réviser le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Cette révision a suscité beaucoup de questionnements et soulevés des enjeux au sein du mouvement communautaire. C'est ainsi que le RQ-ACA, après avoir entendu ses membres en assemblée extraordinaire, est retourné négocier une prolongation du délai de consultation, afin de bien porter le point de vue de ses membres.

Les deux rencontres du groupe d'échange qui ont eu lieu cette année ont permis de faire le portrait de la situation des différents ministères qui agissent à titre de bailleurs de fonds

d'organismes communautaires. Nous avons ainsi ou faire le constat de la disparité et des inégalités vécues par les organismes en fonction de leur ministère d'attache. Certains ministères n'offrent aucun ou très peu de financement à la mission au profit d'enveloppes importantes en ententes de services. Pour ce qui est de la question de l'indexation, le portrait est tout aussi disparate car certains ministères n'indexent toujours pas les subventions dédiées à la mission. Aussi, lors de l'assemblée générale extraordinaire du RQ-ACA au sujet de la révision du Cadre de référence en matière d'action communautaire, les délégué.es ont analysé les éléments qui devront faire encore l'objet de négociations et de représentations auprès de la partie gouvernementale. Les principaux éléments identifiés qui soulèvent des enjeux touchent :

- les organismes en défense collective des droits;
- la reddition de compte et les demandes de subvention;
- les éléments à affecter dans les états financiers des organismes;
- les différents modes de financement des organismes.

Sans plonger dans le détail de chaque dossier abordé au RQ-ACA, il est à noter que ce dernier s'oriente peu à peu vers la tenue d'un congrès d'orientation en 2016, ce qui confirme que le sentiment de la CTROC sur la nécessité de la tenue d'États généraux. Aussi, les outils de promotion de la semaine de visibilité de l'ACA sont très intéressants et ils nous seront présentés dans un avenir rapproché. Nous savons que le prochain cadre de référence, ainsi que le plan d'action gouvernemental, sont l'objet de préoccupations chez nos membres. Il n'en tient qu'à nous de suivre l'évolution des dossiers auprès du RQ-ACA.

b) Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics

Nos membres ont soutenu de diverses manières les actions organisées par la *Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics* en participant aux manifestations ou autres actions. Notre délégation y a apporté de l'eau au moulin, mais tous les dossiers importants en cours à la CTROC ont mobilisé nos énergies et nous n'avons pu participer à cette importante coalition à la hauteur souhaitée. Nous avons néanmoins contribué à la mise à jour des alternatives fiscales et à la campagne de mobilisation contre la hausse des tarifs d'électricité partout dans les régions.

c) Coalition solidarité santé

Ici encore, nous n'avons pu nous investir dans à cette coalition de façon importante. Nous nous intéressons de près aux nombreux enjeux et dossiers soulevés par cette coalition, qui nous permet d'être bien informés et de prendre position dans divers dossier, comme celui de l'optimisation des ressources (méthode Lean) dans les institutions de santé, l'assurance autonomie, et surtout l'érosion des services sociaux.

Liste des membres des comités de la CTROC 2012-2013

Conseil d'administration

Pierre-Philippe Lefebvre, président (Estrie)
Vicky Brazeau, trésorière (Québec)
Sébastien Rivard, secrétaire (Montréal)
Julie Martin, administratrice (Nord-du-Québec)
Geneviève Giguère, administratrice (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

Porte-parole

Julie Martin (Nord-du-Québec)
Sébastien Rivard (Montréal)

Comité de la CTROC

Comité de coordination conjoint (CTROC-Table) pour la campagne de mobilisation *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*

Vicky Brazeau (Québec)
Sébastien Rivard (Montréal)
Hugo Valiquette (Laurentides)

Comité mobilisation CTROC

Karine Belzile (Lanaudière)
Nancy Bouchard (Saguenay-Lac-St-Jean)
Jacynthe Boutin (Nord-du-Québec)
Claudelle Cyr (Montréal)
Sophie Gilbert (Laurentides)

Comité États généraux

Julie Bellavance (Québec)
Camille Chénard (Estrie)
Benoît Larocque (Laurentides)
Gregory Leblanc (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
Pierre-Philippe Lefebvre (Estrie)
Julie Martin (Nord-du-Québec)
Monique Moisan (Montréal)

Comité de suivi de la convention PSOC

Linda Déry (Laurentides)
Pierre-Philippe Lefebvre (Estrie)
Hugo Valiquette (Laurentides)

Comité PPP sociaux

Pierre-Philippe Lefebvre (Estrie)
Julie Martin (Nord-du-Québec)

Comité recherche

Daniel Henry (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

Délégations

Délégation Réseau Québécois de l'action communautaire autonome

Pierre-Philippe Lefebvre (Estrie), membre du conseil d'administration du RQ-ACA

Groupe d'échange du RQ-ACA sur l'application de la PRAC au sein des divers ministères

Linda Déry (Laurentides)

Coalition contre la privatisation et la tarification des services publics»

Sébastien Rivard (Montréal)

Coalition Solidarité Santé

Stéphane Lessard, coordonnateur

Membres de la CTROC

<i>CDC Laval</i>	<i>Corporation de développement communautaire de Laval</i>
<i>CROC-AT</i>	<i>Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue</i>
<i>MAC BSL</i>	<i>Mouvement action communautaire Bas-St-Laurent</i>
<i>RIOCM</i>	<i>Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal</i>
<i>ROC 03</i>	<i>Regroupement des organismes communautaires de la région 03</i>
<i>ROC Estrie</i>	<i>Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie</i>
<i>ROCGÎM</i>	<i>Regroupement des organismes communautaires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>
<i>ROCL</i>	<i>Regroupement des organismes communautaires des Laurentides</i>
<i>TROC 02</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires de Saguenay-Lac St-Jean</i>
<i>TROC CN</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord</i>
<i>TROC 10</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires du Nord du Québec</i>
<i>TROCAO</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais</i>
<i>TROCCA</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches</i>
<i>TROCL</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière</i>
<i>TROCM</i>	<i>Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie</i>

